

Date de convocation :
24 février 2023

Séance du 3 mars 2023**Président : M. Xavier ODO****Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED à Hervé NOUZET, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Théo VIGNON à Najoua AYACHE, Pia BOIZET à Roland DÉCOMBE, Arnaud DEROUBAIX à Victoria MARI

EXERCICE 2023 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Vu la délibération n°22_093 du 18 novembre 2022 modifiant le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives et culturelles et le dossier de demande de subvention afférent ;

Dans le cadre du vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2023, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'attribution des subventions qui seront versées aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2023.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'attribution des subventions qui seront versées aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2023 pour les montants suivants :

Associations sportives et culturelles	Montants 2023 attribués*
Amicale laïque de Grigny	4 055,00 €
Les Amis du vieux Grigny	3 000,00 €
Club le Nautile	10 225,00 €
Excelsior	3 790,00 €
Football Club de Grigny	7 279,00 €
Grigny Basket Club	11 524,00 €
Grigny Evolution Gym	6 844,00 €
Joyeuse boule de Grigny	843,00 €
Judo club	7 119,00 €
Les singes	2 105,00 €
Nec deus nec dominus	1 840,00 €
Pétanque du Goret	2 448,00 €
Rocking	3 213,00 €
Rythm' & Danse	1 917,00 €
Société sauvetage et joutes	6 909,00 €
Tennis club	10 178,00 €

Vigilantes	5 083,00 €
Écoles en fête	1 316,00 €
Les Amis des cités	313,00 €
Société de chasse	600,00 €
Club du bel âge	1 740,00 €

***Montants provisoires sous réserve de l'approbation de la commission subvention.**

DIT que la part concernant le fonctionnement de la subvention (fonctionnement et effectifs de l'association, et acquisition de matériel) sera versée en mars 2023, suite à l'approbation du budget primitif ;

DIT que les parts de la subvention concernant « les projets portés par l'association et la participation à la vie locale en adéquation avec la politique associative », « les programmes d'acquisition de compétence et de savoirs à destination du public grignerot de moins de 20 ans », et « favoriser l'inclusion et l'accès à tous aux activités associatives » (Cf. la délibération n°22_093 du 18/11/2022) seront versées à l'issue des projets fin novembre 2023.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 28 voix pour.

1 sans participation

Monsieur Maxime MONTET, Président de l'association Ecoles en Fête, ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Xavier ODDO.



La Secrétaire,
Victoria MARI.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le 10/03/2023
ID : 069-216900969-20230303-DEL_23_018-DE